



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués le vingt-trois février, se sont réunis à la Mairie, sous la Présidence de Mme Elisabeth GUILLERM, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents (13) : CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patric, GUEGUEN Christelle (*arrive à 19h17*), GUILLERM Elisabeth, GUIVARCH Denis, MELLOUET Frédéric, LE GALL Michel, MESSENGER Carole, POULIQUEN Denis (*arrive à 19h28*), RUEFF Laetitia, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic (*arrive à 19h26*)

Absents excusés (2) : LOISEL Florence qui donne pouvoir à Mickaël EUZEN; ABILY Hélène qui donne pouvoir à GUILLERM Elisabeth

Secrétaire de séance : MESSENGER Carole

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à dix-neuf heures cinq.

Le procès-verbal de la réunion du 2 février est approuvé à l'unanimité des présents (10).

Mme le Maire explique au Conseil que du fait d'un retard provoqué par une panne nationale de la plateforme Hélios puis CDG-D qui permet la navette du compte financier unique (CFU) entre la mairie et la trésorerie, le document financier n'a pu être enrichi et contrôlé comme il l'aurait fallu. Le vote du CFU doit donc être reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

Mme la Maire propose tout de même de présenter le réalisé 2025 puis d'acter une reprise anticipée des résultats 2025 qui permettra de voter ce jour le budget primitif 2026.

Suite à ces explications, l'ordre du jour modifié est accepté par les participants :

- 1/ Reprise anticipée des résultats 2025
- 2/ Vote des taux d'imposition 2026
- 3/ Vote du budget primitif 2026
- 4/ Questions diverses

1 Reprise anticipée des résultats (D2026-03-001)

Après avoir indiqué que les restes à réalisés 2025 et la balance 2025 ont été visés du comptable public, Mme le Maire fait la lecture analytique du réalisé 2025, de la section de fonctionnement puis d'investissement, des dépenses puis des recettes.

Voici les résultats 2025 tels qu'ils ont été présentés :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	814 258.10 €	Recettes	507 696.59 €
Dépenses	623 063.23 €	Dépenses	359 355.62 €
Excédent reporté	+ 7 276.35 €	Excédent reporté	+ 215 817.84€
Soit un excédent de fonctionnement	198 471.22 €	Soit un excédent d'investissement	364 158.81 €



Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Vu l'excédent d'exploitation de 198 471.22 € et l'excédent d'investissement de 364 158.81 €, il est proposé d'affecter provisoirement :

- L'excédent d'exploitation au Budget primitif 2026 à l'article 1068 - Recettes d'investissement pour 198 471.22 €
- L'excédent d'investissement au Budget Primitif 2026 à l'article 001 - Recette d'investissement reporté pour 364 158.81 €

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix), décide d'acter cette reprise anticipée des résultats au BP 2026.

2 Vote des taux d'imposition (D2026-03-002)

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux d'imposition des taxes directes locales. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Après exposé, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2026 comme suit :

TAXES MÉNAGES	Taux votés
<i>Taxe foncière communale sur les propriétés bâties</i>	37.61%
<i>Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties</i>	40.66%
<i>Taxe sur les logements vacants</i>	16.22%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, fixe les taux indiqués ci-dessus.

3 Vote du budget primitif 2026 (D2026-03-003)

Madame le Maire présente la maquette budgétaire du budget primitif 2026.

Considérant que le budget primitif 2026 sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits,

Le budget primitif 2026 proposé en section de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 770 646 €

Section d'investissement : Budget en suréquilibre

En recettes : 1 121 745.03€

En dépenses : 948 945.90 €



Mme le Maire ayant été entendue, le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus est approuvé par **13 voix** pour, **2 abstentions**.

Le conseil approuve également le principe de fongibilité des crédits expliqué ci-dessus et donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 QUESTIONS DIVERSES

- Le premier tour des élections municipales se tiendra le 15 mars 2026 en mairie.
- Mickaël Euzen remercie ses collègues pour le travail accompli durant cette mandature ainsi que les agents municipaux, avec qui il a apprécié travailler au service des Guimiliens.
- L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h44.

Le Maire, Elisabeth GUILLERM



Remarques et observations :